

## LA NOTION DE RITE DE PASSAGE

**TEXTES DE RÉFÉRENCE : MARCEL MAUSS, 1950, « NOTION DE TECHNIQUE DU CORPS » (P. 365-386) ; ARNOLD VAN GENNEP, 1909, *LES RITES DE PASSAGE*, PARIS, DUNOD**

Mauss propose des perspectives de catégorisation des techniques du corps et en donne une « énumération biographique » loin d'être arbitraire (Mauss 1950, p.376). Il distingue les techniques de la naissance et de l'obstétrique, les techniques de l'enfant, celles de l'adolescent et celles de l'adulte. Par là, il sépare l'apprentissage, les « techniques de dressage » de l'enfant, de la mise en pratique de cet apprentissage, c'est-à-dire, des techniques du corps de l'adulte. Il précise que cette énumération doit être adaptée à chaque société. Dans le cadre de l'analyse des techniques du corps, une attention particulière doit être apportée aux rites de passage qui scandent le cycle de vie.

Dans son ouvrage, *Les rites de passage*, Arnold Van Gennep (1909) définit la notion de « rite de passage ». Il commence par effectuer une catégorisation des différents rites connus. Il distingue deux classes de rites :

- 1) les rites sympathiques « qui se fondent sur la croyance à l'action du semblable sur le semblable, du contraire sur le contraire, du contenant sur le contenu et réciproquement, de la partie sur le tout et réciproquement, du simulacre sur l'objet ou le réel et réciproquement, de la parole sur l'acte » ;
- 2) les rites contagionnistes qui se fondent « sur la matérialité et la transmissibilité, par contact ou à distance, des qualités naturelles ou acquises » (p.9).

Van Gennep (p.10) distingue, également, le « rite direct », dont l'effet est « automatique », qui possède « une valeur efficiente immédiate, sans intervention d'agent autonome » et le « rite indirect », « une sorte de choc initial, qui met en mouvement une puissance autonome ou personnifiée ou toute une série de puissances cet ordre » qui interviennent par « contre-coup » au profit de celui qui a accompli le rite. Van Gennep (*ibid.*) identifie, enfin, des rites « positifs » et des rites « négatifs (...) couramment appelés tabous ».

Van Gennep (p.14) s'intéresse, ensuite, à une catégorie spéciale de rituels, les « rites de passage » qui se décomposent en « rites de séparation » ou « rites préliminaires », « rites de marge » ou « rites liminaires » et « rites d'agrégation » ou « post-liminaires ». Les rites de passage concernent un passage matériel (p.20-38), comme le seuil (p.27) ou un col (p.29), un passage du cycle de vie collectif (p.39-56), comme la commensalité (p.40), ou personnel (p.57-) tel que l'accouchement (p.57) ou la naissance sociale (p.71). Il ne faut pas envisager les rites de passage comme des événements ponctuels. Ce sont, le plus souvent, des processus, certains pouvant parfois

durer plusieurs années. Van Gennep examine différents types de rites à la lumière de ses catégories : les rites sexuels (p.242-247), les rites de flagellation (p.248-249), les « rites de la première fois » (p.253).

Van Gennep (p.271-74) conclut son ouvrage en insistant sur la construction sociale mise en scène dans les rites de passage qui distinguent et unissent dans une dualité complémentaire les hommes et les femmes, les humains et les animaux, le local et le global, le microcosme et le macrocosme, etc. Van Gennep insiste, pour finir, sur l'autonomie des périodes de marge qui circonscrivent le rite de passage. A tel point qu'au fil du temps, les rites qui effectuent la mise à la marge individuelle ou collective, préparant le passage et le retour à la vie ordinaire, subsistent pour marquer le passage en tant que tel, tandis que le rituel de passage proprement dit a, pour sa part, disparu. Ainsi, ces rites de passage permettent-ils de comprendre la séparation que Mauss effectue entre la période du dressage (enfance) et celle du rendement du dressage (âge adulte). Quel rite marque le passage du dressage à la période où il donne ses fruits ? Quand commence la période de reproduction de son propre dressage, période de transmission à sa propre descendance des règles sociales qui organisent le groupe ?

« Enfin c'est souvent la naissance du premier enfant qui termine les rites du mariage. Les rites de l'initiation eux aussi sont, comme le terme l'indique, les plus importants, en ce qu'ils assurent la présence ou la participation définitives aux cérémonies des fraternités et des mystères. » (p.252).

Dans l'inventaire que Mauss dresse des techniques du corps semblent manquer la gestation et la grossesse. Or chez les Mongols, le fœtus est « manipulé » par l'intermédiaire du corps de la femme enceinte depuis sa conception, dont l'analyse relève plutôt des techniques de la sexualité. Il s'agit alors de garantir sa constitution. Pour Mauss, le corps n'existe qu'à partir de la naissance tandis que pour les Mongols, l'enfant qui naît a déjà un an d'âge. Loin d'être particulière à la société mongole, l'appartenance des techniques de la grossesse à celles de l'obstétrique s'impose comme une généralité dans la plupart des sociétés. L'omission de Mauss ne serait pas un oubli, mais la preuve supplémentaire de l'éviction du rôle de la femme dans le processus de constitution d'un humain, éviction qui apparaît comme une évidence juridique, sociologique et anthropologique.

Il ne faut pas limiter le passage de la naissance aux techniques de l'obstétrique. En effet, la naissance comprend une première étape, la naissance biologique, et une seconde, la naissance sociale. Chez les Mongols, l'enfant traverse ainsi plusieurs étapes depuis sa gestation : sa naissance réelle puis sociale, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. Il est d'abord accueilli par ses parentes cognatiques, et immédiatement après par ses parents agnatiques. Au fur et à mesure des étapes franchies, il est introduit dans des groupes de parenté de plus en plus larges. Souvent, un rite de passage marque la reconnaissance sociale de l'accès à une nouvelle étape du cycle de vie, tandis que les techniques du corps sont les outils du dressage qui permet cet accès. Les « rites » de passage

sanctionnent également l'acquisition et/ou la maîtrise d'une technique du corps particulière. Par leur faste, leur caractère ostentatoire, et parce qu'ils nécessitent souvent l'intervention d'un spécialiste, les rituels se prêtent plus facilement aux tentatives d'acculturation que les techniques du corps, considérées comme « naturelles ».